



Communiqué des organisations paysannes et citoyennes expertes de l'accompagnement à l'installation-transmission agricoles

Accompagner tous les futurs agriculteurs et les cédants : France Services Agriculture sera pluraliste ou sera vain

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a reçu ce lundi 19 février les organisations et réseaux associatifs d'accompagnement à l'installation et à la transmission agricoles. Alors que la future loi d'orientation agricole doit être votée avant l'été, et que démarrent cette semaine les groupes de travail techniques relatifs au fonctionnement du futur France Services Agriculture, l'importance du pluralisme comme principe directeur des politiques publiques d'installation-transmission ont été au cœur d'échanges francs et concrets. A quelques jours du lancement du 60e Salon International de l'Agriculture, nos organisations sont plus que jamais déterminées à défendre la mise en place d'un cadre d'accompagnement à l'installation et à la transmission qui permette de répondre efficacement aux besoins de tous les porteurs de projet et de tous les cédants.

Démographie agricole : une crise plus silencieuse, mais qui ne peut plus attendre

En 1964, le premier salon de l'agriculture française était lancé, mettant à l'honneur le travail de près d'1,9 millions de chefs d'exploitations agricoles¹. Le 24 février 2024, la 60^e édition du Salon International de l'Agriculture sera inaugurée, dans une France qui compte désormais moins de 500 000 exploitants agricoles, sur 380 000 fermes². Qu'en sera-t-il dans 10 ans ? Le dernier recensement agricole révèle que la moitié des agriculteurs en 2020 pourront faire valoir leur droit à la retraite avant 2030 ; un tiers au moins n'ayant pas de perspective de successeur.

Au lancement de la préparation du nouveau Pacte-Loi d'Orientation Agricole il y a plus d'un an et demi, le gouvernement annonçait être déterminé à prendre des mesures concrètes pour enrayer le déclin de ce secteur et accompagner sa transition écologique. A la présentation du pacte et du projet de loi en décembre dernier, nos organisations se sont inquiétées de l'inadéquation entre les intentions affichées du gouvernement et les réponses proposées (voir notre [CP du 15 décembre 2023](#)).

Le pluralisme, principe directeur de politiques publiques d'installation-transmission efficaces

À date, les mesures annoncées ne permettent pas de garantir que les modalités d'organisation et de fonctionnement de France Services Agriculture (FSA) assureront le pluralisme dans le pilotage et l'animation des futurs dispositifs d'accompagnement. Ce, alors que la consécration de ce principe a été maintes fois soulignée comme axe de réforme fondamental pour un parcours national de préparation à l'installation et à la transmission efficace³.

¹ Ministère de l'agriculture. (1965). Statistique agricole : Premiers résultats de l'enquête au 1/10e pour les structures agricoles en 1963. Dans <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p06z41jd/f1.pdf>.

² Agreste. (2021) Recensement agricole 2020.

³ [Concertations nationales et régionales](#), rapport du [CGAAER](#) (2023), Avis du [CESE](#) (2020).

Le monde agricole est riche d'une diversité d'acteurs aux expertises et approches complémentaires. Les profils et projets des personnes qui s'installent ou cèdent leur activité sont, eux aussi, pluriels, et nécessitent donc des accompagnements adaptés à chaque besoin. L'expérience de la dernière décennie montre que la valorisation de la diversité ne peut se limiter à la possibilité, donnée à une partie des acteurs, d'intervenir en opérateur dans un parcours piloté par d'autres. A l'inverse, l'exemple breton où les Régions et l'État ont encouragé la coopération interacteurs dans le pilotage et l'animation des parcours d'accompagnement a fait ses preuves et doit inspirer la réforme du fonctionnement et de l'organisation des instances de pilotage et de coanimation des parcours, à tous les échelons de gouvernance.

Des messages entendus par le Ministre, des intentions qui doivent encore se concrétiser

Mise en place d'un comité de pilotage départemental du FSA, réforme des missions et du rôle des CRIT, possibilités de recours... Monsieur le Ministre semble avoir entendu nos points d'alertes et nos propositions, issus de nos expériences de terrain. Pour nos organisations, la consécration par la Loi et dans le code rural du pluralisme est indispensable. Elle est une garantie pour que ce principe soit décliné dans l'organisation des futurs parcours à l'installation et à la transmission. Nous mettrons donc toute notre détermination pour l'inscrire dans la loi.

En parallèle, le Ministre assure également que les groupes de travail ("comitologies"), lancés le mercredi 21 février, permettront de préciser les modalités de pilotage et d'organisation des différentes missions (primo-accueil, formation, accompagnement) de France Services Agriculture, en assurant la prise en compte de tous les points d'attention. Déterminées, enthousiastes mais vigilantes, nos organisations attendent de ces réunions une issue plus concrète que les concertations menées en 2023, et porteront jusqu'au bout les axes de réformes nécessaires pour répondre aux objectifs posés : renouveler les générations agricoles et assurer la transition écologique. Sans paysannes et paysans nombreux, la transition agroécologique et le développement de systèmes alimentaires durables sont des vœux pieux.

Contacts presse :

- Clotilde Bato, déléguée générale
/ Salomé Le Bourligu, chargée de projets France, SOL : 07 70 41 47 82
- Alan Testard, secrétaire national installation-transmission, FNAB : 07 49 64 22 05
- Denis Lépicier, vice-président, Réseau CIVAM : 06 04 08 38 22
- Paul Reder, président, FADEAR : 06 76 41 74 18
- Florent, porte-parole, MIRAMAP : 06 50 06 65 98
- Tanguy Martin, chargé de plaidoyer, Terre de Liens : 06 42 68 97 31
- Jean-Baptiste Cavalier, coordinateur national, RENETA : 06 78 53 45 58